



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

2 RUE DE LA JUSTICE , 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX  
contact@fftri.com / Tél : 01 49 46 13 50 / www.fftri.com

# MODALITÉS DE SÉLECTIONS INTERNATIONALES

**Saison Sportive 2026**

**ÉQUIPE DE FRANCE U23**  
**TRIATHLON**

version du 15 janvier 2026

## **PREAMBULE**

L'objectif majeur de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) est d'obtenir des médailles lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Los Angeles. Pour toutes les disciplines reconnues de haut niveau de la fédération, les sélections en Equipe de France visent l'obtention de médailles lors des épreuves de référence (Championnats d'Europe et Championnats du Monde) et doivent contribuer à l'accession des jeunes sportifs au niveau international, afin de préparer durablement notre future élite aux grands rendez-vous de demain.

Pour les championnats internationaux U23, l'objectif de la FFTRI est de sélectionner des sportifs capables d'obtenir une place de médaillé à finaliste au championnat d'Europe Sprint Elite-U23 (TOP 3 à TOP 8) et une place dans les cinq premiers au championnat du Monde U23 (TOP 5). Les critères de sélection (accès et éligibilité) sont donc orientés vers cet objectif. Certains critères s'appuient sur une évaluation chronométrique réalisée à Cannes sur 800 m en natation, 3.6 km en contre la montre individuel en cyclisme et 5000 m en course à pied. Les temps associés à ces critères indiquent une direction vers laquelle les sportifs doivent tendre, pas uniquement pour réussir à atteindre l'objectif fixé précédemment pour les championnats U23 mais aussi pour optimiser leur capacité à obtenir des résultats significatifs au niveau international chez les seniors à partir de 20 ans.

## **INDICE DE PERFORMANCE**

Les différences de niveau sportif observé sur les coupes d'Europe et du Monde ne permettent pas de comparer les résultats de ces épreuves.

Un indice de performance (I.P.) est attribué à chacune de ces épreuves en fonction du niveau des meilleur(e)s sportifs (ves) qui y participent.

L'I.P. d'une épreuve est égal à la moyenne du classement « World Triathlon Ranking » des sportifs (ves) portant les 8 premiers dossards (à la date du lundi précédent l'épreuve) :

$$I.P. = \frac{rang\ dossier\ 1 + rang\ dossier\ 2 + \dots + rang\ dossier\ 8}{8}$$

La FFTRI communique sur son site internet les I.P. des épreuves de Coupes d'Europe et de Coupes du Monde retenues dans les modalités de sélection et les critères de résultats afférents.

La FFTRI se réserve le droit de recalculer l'I.P. jusqu'au jour de l'épreuve dans le cas où la liste de départ définitive serait différente de la liste de départ du lundi précédent l'épreuve (dossards 1 à 8).

## **TESTS DE SÉLECTION**

Des tests de sélection pour le championnat d'Europe U23 sont organisés **le samedi 21 et le dimanche 22 mars 2026 à Cannes** sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant.

Les licenciés FFTRI, hommes et femmes nés entre 2003 et 2006, souhaitant participer à ces tests doivent faire acte de candidature en remplissant le formulaire en ligne avant le 8 février 2026 :

<https://docs.google.com/forms/d/1IfB5ANJ8E-11AYRgsvyWxVAUbZKIBFyr0LNRoQ2BThc/preview>

Le DTN appréciera au cas par cas la recevabilité des demandes.

**Le nombre de places étant limité, une priorité sera donnée aux sportifs inscrits sur une liste ministérielle et nés en 2005 et 2006.**

**La liste des candidatures retenues sera publiée sur le site fédéral le 15 février 2026.**

## **MODALITES GENERALES**

1. Le Directeur Technique National est le sélectionneur, il arrête la sélection après consultation du comité de sélection. Le comité de sélection est composé du Directeur Technique National, du DTN adjoint en charge du Haut Niveau, du vice-président en charge du Haut Niveau et du médecin référent du collectif.
2. Les sportifs sélectionnés doivent être licenciés auprès de la FFTRI pour la saison 2025.
3. Peuvent être sélectionnés en Equipe de France les sportifs de nationalité française ou ayant demandé la nationalité française et remplissant les conditions demandées par les lois de l'Etat français en matière de naturalisation. Pour les épreuves organisées sous l'égide de World Triathlon, les sportifs sélectionnés doivent aussi remplir les conditions d'éligibilité fixées à l'article 55 de la Constitution World Triathlon.
4. Parmi le quota de dossards attribué à la France, une place peut d'abord être attribuée au choix du sélectionneur en dehors de tout critère. Une deuxième place peut aussi être attribuée au choix du sélectionneur sur la base des résultats internationaux 2025, ainsi que pour toutes places supplémentaires qu'attribueraient les instances internationales World Triathlon (W.T.) et Europe Triathlon (E.T.).
5. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est inférieur ou égal au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, les sportifs ayant satisfait à un critère d'accès à la sélection deviennent sélectionnés au sein de l'Équipe de France pour la compétition correspondante.
6. Si le nombre de sportifs ayant satisfait au(x) critère(s) d'accès à la sélection est supérieur au quota de dossards restant à disposition de la FFTRI après application du point 4, le sélectionneur choisit les sélectionnés parmi ceux ayant satisfait aux(x) critère(s) d'accès à la sélection, dans l'intérêt de l'Équipe de France après consultation du comité de sélection.
7. Si, après application des points 4 à 6 il reste des places à attribuer, le sélectionneur peut, à discrétion, sélectionner un ou des sportifs dans l'intérêt de l'Équipe de France. Il sera tenu compte des critères d'éligibilité, des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la publication de la sélection et de son évolution probable.
8. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas utiliser tout ou partie du quota attribué à la France.
9. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection.
10. Dans le respect des objectifs de compétitivité de la FFTRI dans le contexte international, la sélection reste subordonnée :
  - a. à l'application de la Convention de Sportif de Haut Niveau, de la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou de la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France (pour le sportif non inscrit sur les listes ministrielles) dûment signée dans le délai imparti ;
  - b. au respect des principes directeurs du calendrier 2026 de l'Équipe de France U23.Seule une raison médicale appréciée par le médecin fédéral désigné permettra au directeur technique national de déroger éventuellement aux obligations ci-dessus.

11. Le sélectionneur peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs sélectionnés, des remplaçants, tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il a été retenu, notamment :
- en raison d'une blessure ;
  - d'une pathologie ;
  - d'une absence totale ou partielle du suivi médical défini, d'un manque de communication sur son état de santé ;
  - d'une absence totale ou partielle de la surveillance médicale réglementaire prévue pour un sportif inscrit sur liste ministérielle (SHN, SCN, Espoirs) ou inscrit dans une structure d'entraînement du Projet de Performance Fédéral, d'une absence totale ou partielle du suivi médical exigé par World Triathlon pour participer à une épreuve internationale (Pre Participation Examination) ;
  - d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux) ;
  - du non-respect du plan individuel d'actions validé par le DTN et mentionné dans la Convention de Sportif de Haut Niveau ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

En outre, suivant la nature du manquement constaté, le sportif s'expose à des mesures à son encontre comme le prévoit la Convention de Sportif de Haut Niveau, la Convention de Sportif des Collectifs Nationaux ou la Convention de Sportif sélectionné en Equipe de France.

12. Le suivi médical exigé par World Triathlon (PPE) consiste en un examen clinique chez un médecin du sport, un électrocardiogramme de repos et un questionnaire médical. Le sportif devra effectuer tout examen complémentaire au PPE demandé par tout médecin fédéral.
13. En cas de réalisation des critères d'éligibilité ou d'accès à la sélection pour différentes catégories d'âge concernant une même compétition, le sélectionneur détermine la compétition que le sportif dispute.
14. Les modalités sont contingentes à la condition qu'aucune modification ne soit apportée par E.T. ou W.T. aux règles en vigueur pour l'ensemble des épreuves de leur calendrier.
15. En cas de modification par E.T. ou W.T. des distances de compétition ou du format de compétition d'une épreuve après la publication des modalités de sélection, la FFTRI se réserve le droit d'abroger les critères d'accès à la sélection et d'éligibilité liés à cette épreuve.
16. Les dispositions prévues aux articles 5 et 7 des modalités générales sont caduques si les résultats de l'épreuve durant laquelle un sportif a réalisé un critère d'accès ou un critère d'éligibilité ont été significativement impactés par :
- un incident de course de grande ampleur (exemple un accident),
  - des conditions environnementales ou des circonstances exceptionnelles ayant notamment entraîné un format de course modifié,
  - un incident anormal, généralement complètement hors du contrôle des sportifs (exemple un chien/véhicule errant sur le parcours).
17. La FFTRI se réserve le droit, à tout moment, d'amender ou modifier tout ou partie d'un texte de sélection pour tout motif dans l'intérêt de l'Équipe de France. En aucune manière, la FFTRI ne pourrait être tenue pour responsable des conséquences entraînées par les amendements et les modifications apportées.

## CHAMPIONNAT DU MONDE - DISTANCE STANDARD

Lieu : PONTEVEDRA (Espagne)

Date de l'épreuve : du 24 au 27 septembre 2026

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2003 et 2006 peuvent prétendre à la sélection.

### Femmes et Hommes

**Quota maximal World Triathlon : 3 Femmes / 3 Hommes**

**Quota attribué à la France : aucun quota précis n'est attribué à la FFTRI**

*World Triathlon inscrit les sportifs sur la liste de départ selon le classement World Triathlon Ranking. Lors de l'établissement de la liste de départ, une fois que trois fédérations nationales ont obtenu 3 places, le quota maximum est réduit à 2 sportifs par fédération nationale.*

### Critère d'accès à la sélection :

- Avoir terminé un Triathlon **Standard ou Sprint** ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou Championnat d'Europe Elite à l'une des places ci-dessous **entre le 14 mars et le 2 août 2026\*** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
< 12	TOP 12
< 25	TOP 8
< 40	TOP 5
< 60	TOP 3

### Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé dans les 3 premiers(e)s et à moins de 1 % du temps du vainqueur du championnat d'Europe U23 de Triathlon 2026 (1er août à Elblag).
- Avoir terminé un Triathlon **Standard ou Sprint** ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou Championnat d'Europe Elite à l'une des places ci-dessous **entre le 14 mars et le 2 août 2026\*** :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
IP < 12	TOP 16
IP < 25	TOP 12
IP < 40	TOP 8
IP < 60	TOP 5
IP < 80	TOP 3

**Date de publication de la sélection : 13 AOÛT 2026**

\* Aucune épreuve organisée en *indoor*, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat du Monde de triathlon U23.

## **CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR-U23 DE RELAIS MIXTE**

**Lieu : PONTEVEDRA (Espagne)**

**Date de l'épreuve : du 24 au 27 septembre 2026**

**Distance : 4 x (300m - 8km - 2km) en relais mixte (sous réserve de modification par World Triathlon)**

**Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2003 et 2008 peuvent prétendre à la sélection.**

**Quota maximal World Triathlon** : jusqu'à 1 équipe composée de 3 femmes et 3 hommes (2 titulaires et 1 remplaçant par genre) peut être inscrite auprès de World Triathlon.

Les sportifs sélectionnés sur la course individuelle des Championnats du Monde organisés à Pontevedra s'engagent à être à la disposition du sélectionneur pour participer à cette épreuve.

**Date de publication de la sélection : la veille du relais**

## CHAMPIONNAT D'EUROPE - DISTANCE SPRINT

Lieu : ELBLAG (Pologne)

Dates de l'épreuve : du 31 juillet au 1er août 2026

Seul(e)s les sportifs né(e)s entre 2003 et 2006 peuvent prétendre à la sélection.

### Femmes et Hommes

Quota maximal Europe Triathlon : 4 Femmes / 4 Hommes (sous réserve de confirmation par E.T.)

Quota attribué à la France : aucun quota précis n'est attribué à la FFTRI

*World Triathlon inscrit les sportifs sur la liste de départ selon le classement World Triathlon Ranking dans la limite de 2 sportifs U23 par fédération nationale.*

### Critère d'accès à la sélection :

- Avoir terminé un Triathlon **Standard, Sprint ou Super Sprint** ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou championnat d'Europe Elite à l'une des places ci-dessous entre le 14 mars et le 28 juin 2026\* :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
< 12	TOP 16
< 25	TOP 12
< 40	TOP 8
< 60	TOP 5
< 80	TOP 3
< 110	TOP 1

### Critères d'éligibilité :

- Avoir terminé un Triathlon **Standard, Sprint ou Super Sprint** ayant un label coupe d'Europe (EC), coupe du Monde (WC), série championnat du Monde (WTCS) ou championnat d'Europe Elite à l'une des places ci-dessous entre le 14 mars et le 28 juin 2026\* :

Indice de performance de la course	Place correspondant à un critère d'accès en terminant à moins de 3 % du temps du vainqueur
< 25	TOP 16
< 40	TOP 12
< 60	TOP 8
< 80	TOP 5
< 110	TOP 3
< 140	TOP 1

- Lors des tests de sélection, avoir réalisé l'ensemble des temps suivants, moins de 9'40 (femmes) ou moins de 8'55 (hommes) sur le 800 mètres nage libre, moins de 6'10 (femmes) ou moins de 5'30 (hommes) sur l'épreuve de cyclisme et moins de 16'30 (femmes) ou moins de 14'15 (hommes) sur le 5000 mètres course à pied.

**Date de publication de la sélection : 30 JUIN 2026**

\* Aucune épreuve organisée en indoor, pour tout ou partie de l'épreuve, ne peut être considérée comme support de sélection pour un critère d'accès ou un critère d'éligibilité au championnat d'Europe de triathlon U23.